

Le projet de Hamon pour relancer l'Europe

► Le candidat socialiste devait détailler vendredi 10 mars ses propositions pour sauver une Europe qui va « à sa perte ». Il expose au « Monde » ses solutions

► Il propose de renforcer la zone euro, avec la mise en place d'une Assemblée démocratique qui serait l'émanation des Parlements nationaux

► Cette Assemblée pourrait statuer sur un budget de la zone euro, un taux d'impôt sur les sociétés minimal, et aussi faire des propositions de loi

► Les jeunes toucheraient un revenu universel de 600 euros. Le RSA serait porté à ce niveau et ceux qui gagnent moins de 1,9 smic percevraient une prime

► « Jusqu'ici, j'ai fait sans eux, maintenant ils décident d'être contre moi », dit Hamon des caciques du PS tentés par Macron

PAGES 10-11

Sondage François Fillon résiste à la tempête

François Fillon est résilient. Tel est l'enseignement de l'enquête électorale du Cevipof réalisée par Ipsos-Sopra Steria. Après avoir fortement décroché en février, l'électorat du candidat des Républicains est désormais stabilisé. Marine Le Pen, elle, fait toujours la course en tête, avec un électorat de plus en plus fidèle. En deuxième position, Emmanuel Macron semble aujourd'hui plafonner. Quant aux gauches de Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon, elles ne décollent pas. Cependant, avec une abstention évaluée à 32%, 5 millions d'électeurs sont en voie de disparition par rapport aux précédentes présidentielles. Ils pourraient donc, si une partie d'entre eux venaient à se remobiliser, changer les rapports de force.

P. 12-13 ET DÉBATS - P. 23

Télécoms Les opérateurs se requinquent

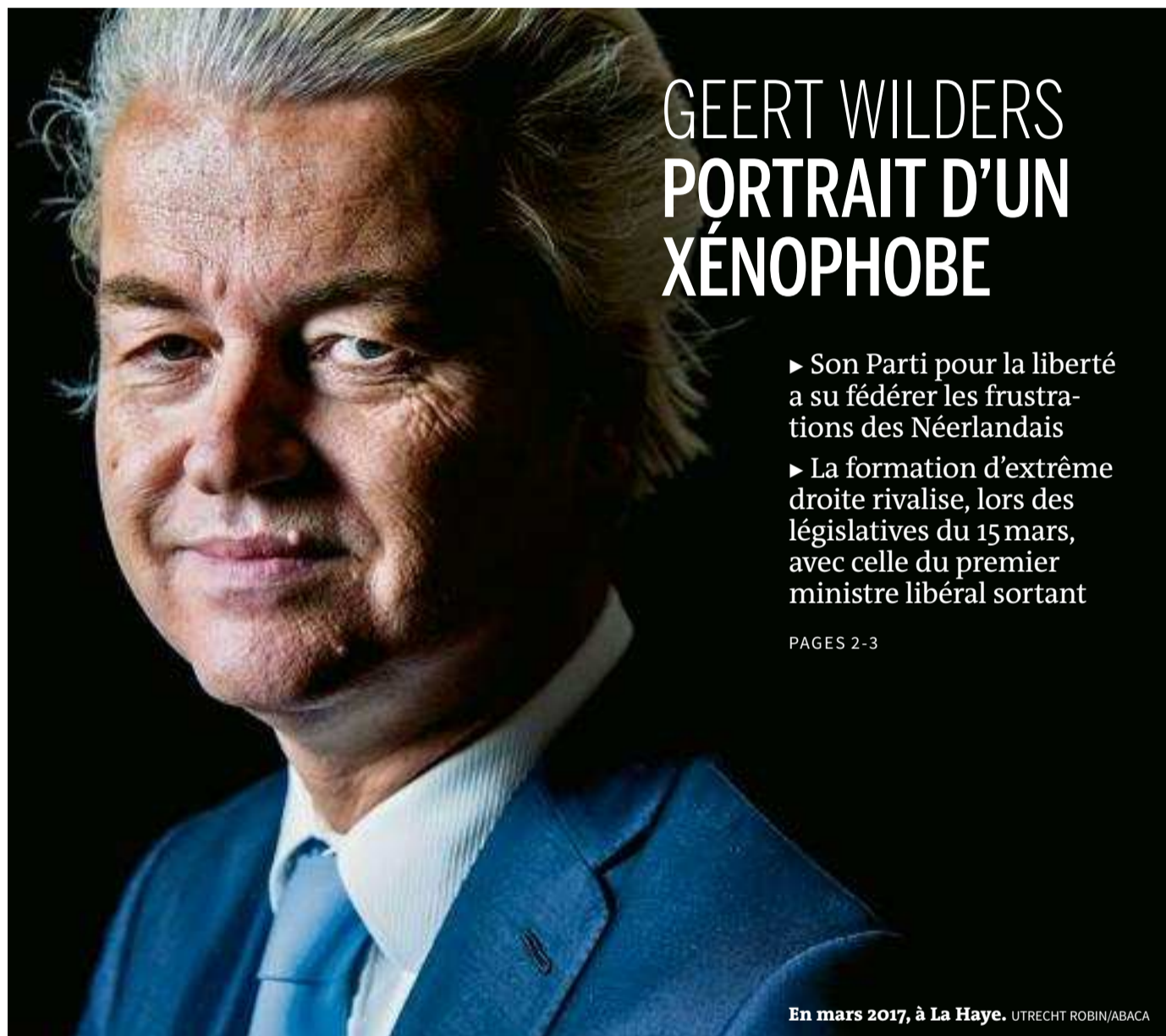
Iliad, Orange et Bouygues Telecom gagnent des clients, tandis que SFR commence à limiter l'hémorragie. Les recettes augmentent, mais les investissements encore nécessaires aux réseaux pénalisent les résultats

CAHIER ÉCO - PAGE 3

Sports Le PSG humilié par Barcelone

Le club parisien, défait (6-1) chez les Catalans, est éliminé dès les huitièmes de finale de la Ligue des champions

PAGE 17



GEERT WILDERS PORTRAIT D'UN XÉNOPHOBES

► Son Parti pour la liberté a su fédérer les frustrations des Néerlandais
► La formation d'extrême droite rivalise, lors des législatives du 15 mars, avec celle du premier ministre libéral sortant

PAGES 2-3

En mars 2017, à La Haye. UTRECHT ROBIN/ABACA

LE MONDE DES LIVRES



► Romans, essais et témoignages, cent ans après le début de la révolution russe
► Rencontre avec l'auteur catalan Victor del Arbol, ex-séminariste, policier, garde du corps...

Entretien
La charge de l'investisseur Chris Hohn contre le capitalisme à la française

CAHIER ÉCO - PAGE 4

Violences
Avec les heurts au lycée Suger de Saint-Denis, « un cap a été dépassé »

PAGE 15

Réfugiés
En Bretagne, dans les pas de Jean-Jacques Brot, « le préfet des Syriens »

PAGE 16

LE REGARD DE PLANTU



Chloé

CHLOE.COM

M
ÉDITORIAL
**AFFAIRE TUSK :
L'AVEUGLEMENT
DE LA POLOGNE**
PAGE 24

Flambée de violence au lycée Suger

Pour les enseignants, « un seuil symbolique » a été franchi dans cet établissement de Saint-Denis

Certains enseignants parlent d'un « cap dépassé ». D'autres d'une « digue qui a sauté ». Pour tous, ou presque, un « seuil symbolique » a été franchi, les 6 et 7 mars, dans « l'escalade de la violence » qu'ils racontent éprouver, depuis des mois, au lycée Suger de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Des affrontements qui ont opposé des jeunes aux policiers devant et dans l'établissement, il restait des traces, mercredi : des parpaings au sol ; des bris de verre là où les fenêtres du lycée ont été ciblées. Celles de la salle des professeurs, principalement. « On a beau savoir que ces violences ne nous visent pas personnellement, c'est dur de ne pas le prendre pour soi », lâche Romain Testard, professeur en sciences économiques. « Dix jets de pierres ont fendu l'air, l'un d'eux n'est pas passé loin de ma tête », ajoute Aurélie Gigot, enseignante d'anglais.

En septembre, c'est l'agression d'un surveillant qui avait mis le feu aux poudres dans ce gros lycée polyvalent de 1300 élèves, en bordure de la cité des Francs-Moisins. Ces jours-ci, si l'« affaire Théo » a sans doute pu jouer comme un déclencheur, à l'image des blocus d'établissements organisés en région parisienne pour dénoncer les violences policières, ce n'est pas, selon eux, le problème de fond.

« On est dans une institution scolaire qui ne remplit plus ses missions et qui met les gamins en situation d'échec », analyse un personnel du lycée. « Les pouvoirs pu-

« Si l'institution refuse toute réflexion de fond sur les inégalités territoriales, on va dans le mur »

AURÉLIE GIGOT
enseignante d'anglais

blics se renvoient la balle, distinguant violences scolaires et violences urbaines, le lycée de la cité, « nos » élèves et « ces » jeunes, mais les frontières sont perméables », martèlent des professeurs. « Si l'institution n'écoute pas les lanceurs d'alerte sur la situation dans les banlieues, reprend Aurélie Gigot, si elle refuse toute réflexion de fond sur les inégalités territoriales, on va dans le mur. »

Les murs du lycée, mardi matin, des jeunes en colère les ont franchis. La veille, ils avaient tenté d'en bloquer l'accès, brûlant des poubelles puis caillassant des fenêtres... Dans le groupe de « jeunes encapuchonnés », les enseignants ont reconnu certains de leurs élèves. « C'est comme des icebergs, on en voit 10 % en classe, mais des 90 % restant, de leurs conditions de vie, de leurs souffrances, on sait peu de chose », dit Aurélie Gigot.

Le récit qu'elle a reconstitué de l'épisode, avec ses collègues, n'a pas grand-chose à voir avec la « bonne gestion » saluée par l'institution. Au moment de la fin de la récréation du matin, mardi, « trois

départs de feu et un tir de mortier ont eu lieu », relate-t-elle. « L'alarme incendie ne s'est pas déclenchée », avancent des enseignants. « Un collègue a failli se faire brûler à cause d'un retour de flamme en ouvrant la porte des toilettes où le feu avait été mis à une poubelle. Il a voulu déclencher l'alarme, en vain », précise un personnel qui a requis l'anonymat. Le rectorat dément. La proviseure, elle, a refusé de nous parler.

« Régler des comptes »

Alors que les élèves ont été rassemblés dans la cour, décision est prise par les équipes mobiles de sécurité – des personnels chargés de prévenir et gérer les tensions dans l'établissement – d'évacuer le lycée. Sur le parvis, des forces de l'ordre sont postées. Et l'effet de groupe joue à plein. « Une bataille rangée a commencé, à coups de jets de projectiles, de tirs de Flash-Ball et de fumigènes », racontent les témoins. Elle se solde par une volée d'interpellations. Au total, 55 jeunes sont placés en garde à vue, parmi lesquels 44 mineurs.

D'après une source proche de l'enquête, presque tous sont élèves du lycée. « Ils ont tapé dans le tas, à l'aveugle, s'énervent Ahmed, élève de 1^{re}. On nous rabâche les oreilles sur la violence des jeunes, mais ils se croient crédibles, les adultes, quand ils répondent par la violence ? » Mehdi, en 2^{de}, est aussi en colère mais pour d'autres raisons : « Quand on demande à ceux qui veulent bloquer le lycée pourquoi ils sont là, ils n'ont pas de ré-

ponse. Il y a chez certains de l'excitation, l'envie de casser, de la haine envers la police, c'est sûr... Mais pas de revendication ! »

Mardi, en dépit des interpellations, « des groupes de jeunes ont circulé en centre-ville, avant de s'introduire dans les lycées Bartholdi et Paul-Eluard », raconte David Prout, adjoint chargé de l'éducation au maire de Saint-Denis. « Des intrusions violentes avec la volonté de casser », précise Bruno Bobkiewicz, porte-parole du syndicat de proviseurs SNPDEN, qui réclame une « présence policière renforcée » en attendant le retour au calme. Rien que dans l'académie, il a comptabilisé, depuis la rentrée, six agressions de personnels de direction. « Le slogan en soutien à Théo, on l'entend certes résonner, explique ce proviseur, comme on a pu entendre les noms de Leonarda ou de Rémi Fraisse. Mais ce n'est qu'un prétexte pour beaucoup de jeunes qui semblent vouloir régler des comptes avec l'institution. »

Au ministère de l'éducation, on reconnaît une situation « très particulière » : « Une flambée de violences singulières, car nées et alimentées au sein même d'un lycée,

Huit mineurs devaient être présentés à un juge des enfants, jeudi

MATTEA BATTAGLIA
ET JULIA PASCUAL

à l'heure où il n'y a plus de blocages liés à l'affaire Théo. »

La présidente de région, Valérie Pécresse (LR), a annoncé son intention de porter plainte, estimant le coût des dégradations à hauteur de 70 000 euros. Le premier ministre, Bernard Cazeneuve, a, lui, assuré que le gouvernement ferait preuve d'« une fermeté totale », et accusé le FN d'« exploiter » ces violences à des « fins électorales ». Plus tôt, Marine Le Pen lui avait reproché une « réaction minimale ».

Condamnant des « événements inadmissibles », le maire de Saint-Denis, Laurent Russier (PCF), a toutefois appelé à ce que les gardes à vue ne soient pas « un moyen de punition ». Il devait recevoir des familles des jeunes interpellés. Mercredi soir, la plupart d'entre eux ont été laissés libres, à l'issue de leur garde à vue. Huit mineurs devaient cependant être présentés à un juge des enfants, jeudi, pour des faits de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique, attroupe-ment armé et rébellion.

« On fera des conseils de discipline, on prononcera des exclusions... Pour en finir avec des gamins déscolarisés qui ont encore plus la haine, craint un personnel. Il faut poser le cadre, d'accord, mais il faut aussi remettre du dialogue. » Au lendemain des heurts, cinq jeunes filles de 2^{de}, croisées devant le lycée, se réjouissaient de la reprise « en douceur » des cours. ■

Fin de vie : le Conseil d'Etat exige la poursuite des traitements de Marwa

La plus haute juridiction administrative a désavoué les médecins

Appelé à trancher un « dilemme éthique », le Conseil d'Etat a répondu, mercredi 8 mars, en adressant une leçon médicale et juridique à l'équipe du service de réanimation pédiatrique de l'hôpital de la Timone, à Marseille. Le juge des référés a estimé que les médecins de cet établissement avaient eu tort de décider, le 4 novembre 2016, contre l'avis des parents, l'arrêt de la ventilation mécanique et de l'alimentation artificielle de Marwa, une fillette de 15 mois atteinte de lésions neurologiques graves et irréversibles après avoir été victime d'un entérovirus foudroyant.

« Au vu des éléments médicaux et non médicaux, les conditions posées par la loi n'étaient pas remplies », a fait valoir la plus haute juridiction administrative, qui a ordonné le maintien des traitements de la petite fille. Une décision qui est venue confirmer celle prise le 8 février par le tribunal administratif de Marseille et contre laquelle l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille avait fait appel, considérant avoir agi dans le respect de la loi. Celle-ci ne prévoit en effet pas l'accord des parents, mais seulement leur avis, afin de ne pas faire peser sur eux le poids d'un tel choix.

Si la décision rendue mercredi ne vaut que pour le cas particulier de Marwa, qu'elle est tributaire de l'évolution de son état de santé, et qu'elle n'a, enfin, pas le poids jurisprudentiel d'une décision prise en formation collégiale, elle pourrait cependant influencer sur les pratiques en matière de fin de vie dans les services de néonatalogie, ou pousser à une hausse des recours contre les décisions des médecins.

Pour justifier sa décision, le Conseil d'Etat a d'abord considéré qu'il n'y avait pas d'« obstination dérai-

sonnable », comme l'avaient jugé les médecins de la Timone, et tel que l'impose la loi Claeys-Leonetti pour interrompre des traitements. S'il reconnaît que Marwa « souffre de lésions cérébrales définitives entraînant une paralysie motrice », le juge estime que son état de conscience « n'est pas, en l'état de l'ins-truction, déterminé de manière certaine » et qu'il existe une « incertitude sur l'évolution future de cet état ». Dès lors, au vu de ces incertitudes, et « malgré le pronostic extrêmement péjoratif établi par les experts médicaux », les médecins auraient dû attendre plus longtemps avant d'engager une réflexion sur l'arrêt des traitements.

Rôle des parents

Interrogée sur le risque de voir le juge se substituer au médecin dans l'appréciation de ce qu'il convenait de faire pour le patient, Suzanne von Coester, porte-parole du Conseil d'Etat, a rappelé mercredi que « le juge peut porter une analyse sur l'obstination déraisonnable en reprenant la grille établie en 2014 lors de l'examen du cas de Vincent Lambert ». La juridiction administrative avait alors décidé de valider le processus d'arrêt des soins de cet homme tétraplégique en état végétatif, sur le sort duquel sa famille se déchire.

L'opposition des deux parents à la décision des médecins est le deuxième argument mis en avant par le Conseil d'Etat. S'il assure n'avoir pas tranché la question de savoir si les parents pouvaient décider pour leur enfant mineur, le Conseil assure néanmoins que leur avis doit prendre une « importance particulière » dans la décision prise collégialement par les médecins. « Ce rôle des parents n'a jamais été dit de manière aussi clair », souligne Samia Maktouf,

l'avocate des parents, faisant valoir que ceux-ci avaient pu avoir « le sentiment d'avoir été dépossédés de leur autorité parentale ».

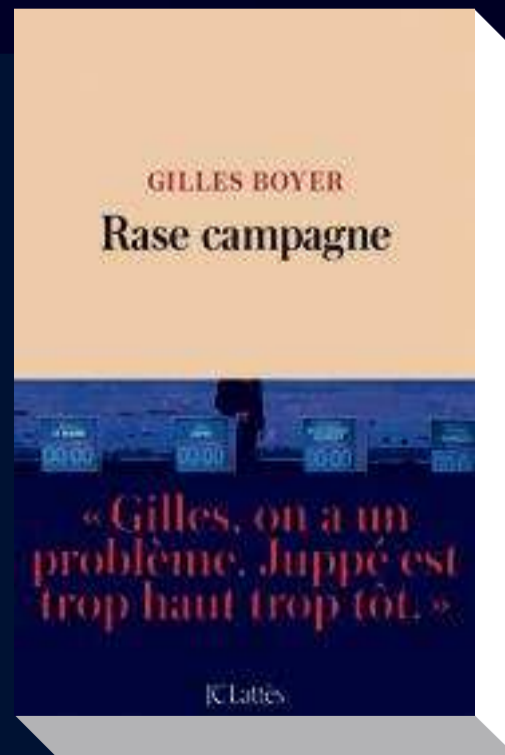
« Il y a une force de l'humain et de l'affectif dont on ne peut pas ne pas tenir compte », assure le député LR Jean Leonetti, qui juge que l'ordonnance rendue mercredi est « en conformité » avec la loi sur la fin de vie, dont il est le coauteur. Plusieurs spécialistes de la fin de vie avaient fait remarquer qu'une validation de l'arrêt des soins par le Conseil d'Etat aurait été inapplicable dans les faits, compte tenu de l'opposition des parents.

« Cette décision vient limiter la souveraineté des médecins », commente le professeur de droit public Denys de Béchillon, pour qui « sur cette question de la fin de vie des jeunes enfants, il est important que personne ne puisse exercer tout seul un pouvoir de décision absolu sur la vie ou la mort, pas plus l'hôpital que les parents ». « Si l'avis des parents doit être suivi en cas de désaccord, cela change de façon notable notre lecture de la loi », ajoute le docteur Pierre Bétrémieux, spécialiste de la fin de vie en médecine néonatale et pédiatrique, en rappelant être « dans 95 % des cas en accord total avec les parents ».

L'hôpital de Marseille n'avait pas réagi, mercredi soir, à la décision du Conseil d'Etat. Les parents de Marwa, eux, envisageraient d'hospitaliser leur fille chez eux. « Depuis le 27 février, le corps médical à commencer à la préparer pour une sortie de l'hôpital », raconte Samia Maktouf. Les parents, qui vivent dans un F2 avec leurs quatre autres enfants, ont par ailleurs fait une demande à la mairie de Nice pour pouvoir bénéficier d'un « habitat approprié » leur permettant d'accueillir la petite fille. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

AUCUNE BATAILLE POLITIQUE N'EST GAGNÉE D'AVANCE. LE RÉCIT D'UNE CAMPAGNE OÙ TOUT A BASCULÉ.



« L'histoire secrète d'une campagne. »

Le Point

« Sobre, précis, drôle et distancié. Une leçon à méditer. »

Le Figaro Magazine

« Un formidable hommage à la politique. À ce monde où se joue parfois l'heure de vérité d'un pays. »

Libération

JC Lattès